

2016

PROJET PEDAGOGIQUE



**SERVICE JEUNESSE MUNICIPAL
LE TREMLIN**

BP 37

85130 LA VERRIE

02-51-64-09-72 / 06-15-11-63-70



Préambule

Les évolutions de la structure familiale, des modes de vie et du temps de travail rendent plus que jamais indispensables les lieux d'accueil et de loisirs pour les enfants et les jeunes, notamment pour ceux qui ne s'inscrivent pas dans la pratique d'une activité sportive ou culturelle régulière.

Les temps d'accueil de proximité participent à :

- ⇒ Un service éducatif et social qui favorise la socialisation des enfants et des jeunes, en continuité avec les structures familiales, associatives, éducatives et communales.
- ⇒ Un service d'accueil et d'animations, inscrit dans des projets pédagogiques, afin de promouvoir la prise en compte des temps de loisirs et le respect de chacun.
- ⇒ Un service de garde collective utile aux parents.

Les structures d'accueil doivent donc assurer pleinement, à travers leur fonctionnement, la sécurité matérielle et affective des enfants et des jeunes qui leur sont confiés.

C'est par l'accès à l'éducation et aux loisirs que nous permettrons à chaque individu de s'affirmer, de s'intégrer dans la société et d'être partie prenante de son évolution.

La Commission Enfance Jeunesse

A- CONTEXTE

1) Présentation de la commune de La Verrie

Commune du haut bocage vendéen, La Verrie se situe à mi-chemin entre Cholet et Les Herbiers, et au centre du canton de Mortagne Sur Sèvre.

D'une superficie de 4 300 ha, la commune est bordée à l'est par la magnifique vallée de la Sèvre nantaise.

La population compte 3801 habitants dont environ 25% de moins de 20 ans.

La Verrie est jumelée avec Germaringen en Allemagne et associée à Mortagne sur sèvre dans un jumelage avec Volovat - Burla en Roumanie.

2) Présentation de la structure

- ✓ "Le Tremplin" est le nom de l'Accueil de Loisirs jeunesse de la commune de La Verrie qui accueille les enfants de 11 à 17 ans de la commune et des communes voisines.
- ✓ Le Service Jeunesse est un service municipal créé en 2004 suite au diagnostic réalisé via le 1^{er} Contrat Temps libre de la commune.

a) L'implantation géographique

Le Tremplin se situe au sous-sol de la salle des sports Paul Bourgeois, à proximité des équipements sportifs et des espaces verts. Cet accueil a été réaménagé en 2007 afin de pouvoir ouvrir toute l'année.

b) Les locaux

Le Tremplin se compose :

- ✓ D'une grande pièce où plusieurs « coins » sont installés :
 - Coin lecture
 - Coin goûter / cuisine
 - Coin bureau de direction
 - Coin jeux
 - Coin bricolage
- ✓ 1 salle de rangement qui fait office d'infirmierie
- ✓ 1 salle de stockage et d'un local poubelle
- ✓ De cours extérieures
- ✓ Le service jeunesse a également accès par les espaces verts aux salles communales (salle de sport, théâtre, salle de gym...)

Le Tremplin bénéficie d'une signalétique spécifique permettant à chaque jeune et animateur d'être autonome, d'avoir un accès libre aux jeux, aux livres et au matériel. L'aménagement et la décoration se sont adaptés au fur et à mesure des années de fonctionnement selon les différents groupes de jeunes.

c) Le public accueilli

- ✓ La structure a reçu une habilitation de 60 jeunes en accueil de loisirs par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.
- ✓ La structure distingue 2 tranches d'âges : 11-13 ans et 14-17 ans
- ✓ Le public accueilli est majoritairement de La Verrie. Les jeunes des autres communes doivent faire les démarches personnellement pour recevoir la documentation et un tarif majoré leur est demandé.

d) Les périodes d'ouverture

- ✓ Tremplin: Tous les mercredis et un samedi sur 2 pendant les périodes scolaires
 - janvier à juin : 32 après-midi
 - septembre à décembre : 19 après-midi
- ✓ Vacances scolaires :
 - Hiver : 10 jours
 - Printemps : 10 jours
 - Juillet : 15 jours
 - Août : 8 jours
 - Automne : 9 jours
 - décembre : 10 jours

e) La communication

- ✓ Avant chaque période, une plaquette précisant le planning d'animation est transmise aux 11-13 ans et 14-17 ans par voie postale.
- ✓ Un blog retrace les animations et les informations de dernières minutes, destiné aux 11-13 ans.
- ✓ Une page Facebook pour suivre l'actualité du Service Jeunesse réservée et destinée aux 14/17 ans.

3) Moyens humains

L'encadrement des enfants est assuré par une équipe de professionnels dans le respect de normes d'encadrement fixées par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

a) La direction du service

Elle est assurée par 1 personne. Elle a des missions précises :

➤ La direction, Emilie Jousset, BAFA et BAFD, en poste depuis 2007

- ⇒ Gestion du personnel : recrutement et encadrement des animateurs permanents et occasionnels, planning de travail, formation, bilan d'équipe...
- ⇒ Gestion administrative : déclaration DDCS, bilan d'activités, suivi dispositif CEJ...
- ⇒ Gestion du budget : élaboration budget prévisionnel, suivi des dépenses...
- ⇒ Relations partenaires : financiers, locales, familles...
- ⇒ Mise en oeuvre du projet éducatif via un projet pédagogique
- ⇒ Responsable de la gestion du matériel et de l'équipement dans sa globalité (dispositions santé, hygiène...)
- ⇒ Rendre compte de son travail à la commission enfance/jeunesse de la Mairie

b) L'animation du service

➤ L'animatrice permanente, Marie Hérault, BAFA, BPJEPS et licence d'animation, en poste depuis janvier 2014

Elle a pour missions :

⇒ Organisation de l'accueil de loisirs du mercredi, du samedi et des petites vacances scolaires

- Préparation du programme d'animations
- Réalisation des documents d'information transmis aux familles
- Organisation pratique et matérielle des programmes d'animation
- Contacts avec les familles et les prestataires
- Animation des temps d'accueil

Dans l'année, deux temps de bilan sont programmés avec la coordination, plus un autre temps avec les élus lors de la notation.

c) L'équipe d'animateurs occasionnels

- ✓ Le nombre d'animateurs dépend de la période et du nombre de jeunes inscrits aux journées d'animations. Nos animateurs, pour les 2/3, ont au minimum une équivalence BAFA.
- ✓ Les animateurs occasionnels ont des temps de préparation en amont pour préparer les animations.
- ✓ Des temps de bilan sont prévus chaque semaine.

B- LES OBJECTIFS EDUCATIFS

1 - Nous développerons une démarche qui a pour but l'apprentissage de la citoyenneté et la valorisation du lien social. Cette démarche permettra la compréhension et l'acceptation des différences comme moyen d'enrichissement personnel et collectif.

- ✓ *L'affirmation de la citoyenneté comme valeur fondamentale, source d'autonomie, de rapports sociaux de qualité fondés sur la compréhension et le respect mutuel ainsi que la mise en place de cadres institutionnels clairs et structurants.*
- ✓ *La création d'un environnement propice afin de favoriser la démarche d'apprentissage adaptée à chaque tranche d'âge, source d'accès à l'autonomie et au développement de l'individu.*
- ✓ *La création d'un environnement permettant la socialisation des enfants et des jeunes afin d'expérimenter les pratiques citoyennes.*

2 – Nous permettrons au plus grand nombre et à la diversité des publics (enfants et jeunes) que connaît la commune d'être des acteurs privilégiés de la politique Enfance/Jeunesse.

- ✓ *Diversifier et démocratiser l'accès à l'offre de loisirs*
- ✓ *Développer des structures et/ou un environnement de qualité permettant de recevoir les publics en toute sécurité*

C- OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- 1- Permettre aux jeunes de vivre un temps de détente et de loisirs
 - ✓ En proposant une programmation riche et variée
 - ✓ En respectant le rythme et les besoins du public
 - ✓ En ayant une équipe d'animation compétente et complémentaire

- 2- Favoriser la responsabilité et la prise d'initiative de chaque jeune
 - ✓ En mettant en place des temps spécifiques à la démarche de projets et à la concertation
 - ✓ En organisant le lieu d'accueil pour que chaque jeune puisse être autonome
 - ✓ En donnant la possibilité au jeune de participer au financement de ses loisirs

- 3- Permettre aux jeunes de s'enrichir dans l'apprentissage de la vie en collectivité
 - ✓ En développant des comportements de solidarité, de coopération et de tolérance
 - ✓ En privilégiant les activités d'échanges, permettant aux jeunes de valoriser leurs compétences

D- LES ACTIVITES

Les activités proposées par l'équipe d'animation doivent permettre de répondre d'une part, aux objectifs éducatifs et pédagogiques fixés. D'autre part, de tenir compte des réalités matérielles, humaines et financières et être adaptées aux envies et à l'âge des jeunes.

Le programme sera réalisé en réunion d'équipe. Les animateurs veilleront à diversifier les animations afin qu'elles répondent à un bon nombre de jeunes.

- ✓ Des animations sportives, culinaires, de bien être, des grands jeux, bricolage...
- ✓ Des animations dites de coopération : privilégier l'entraide plutôt que la compétition.
- ✓ Des temps à la ½ journée, journée ou soirée afin de respecter au mieux le rythme des 11-17 ans et d'adapter la durée de l'animation à son contenu.
- ✓ Des animations réservées à un public : filles et garçons ou 11-13 ans et 14-17 ans.
- ✓ Des ateliers Jeunes : La commune donne des missions simples à faire (peinture, nettoyage...) et en contrepartie le jeune reçoit un « Ticket Loisirs » d'une valeur de 4€ pour chaque heure effectuée. Ces ateliers permettent aux jeunes acquérir des connaissances techniques, de participer au budget de ses loisirs et d'être valorisé à chaque réalisation.
- ✓ Des projets de jeunes : permettre aux jeunes de proposer des animations et de les mettre en place avec l'aide d'un animateur.

Maintenir la fréquentation des 14/17 ans sur le Service en encourageant les dispositifs mis en place en 2013.

- ✓ Des animations spécifiques à leur tranche d'âge sur leurs propositions
- ✓ Taxi brousse : Le matin les jeunes doivent se mettre d'accord sur leur destination et leurs activités. On fait des recherches ensemble, on voit si c'est possible et si cela rentre dans le budget. 2 mini-bus seront réservés pour assurer tous les déplacements.

- ✓ Brunch'idées : Le samedi, 1 mois ½ avant chaque vacance, les animateurs proposent une rencontre aux jeunes pour qu'ils nous fassent part de leurs idées – leurs projets moyens termes autour d'un brunch (moment entre le petit déjeuner et le repas midi).
- ✓ Le chantier de jeunes : Réservés aux 14-17 ans pour un petit groupe de 16 maxi. Sur le même principe que les Ateliers jeunes sauf qu'il n'y a plus de tickets loisirs à la clé mais directement une sortie décidée ensemble.
- ✓ En partenariat avec d'autres structures jeunesse : Mettre en commun des sorties afin de mutualiser les moyens financiers et humains
- ✓ Page facebook : Communication directe et rapide avec les jeunes
Des infos au jour le jour, locales et des rappels d'animation.

E- RELATIONS AU QUOTIDIEN

1) Jeunes/jeunes

L'équipe d'animation souhaite que les relations entre les jeunes soient fondées sur la tolérance, le partage et l'expression de la solidarité.

2) Animateurs/jeunes

Les animateurs doivent être à l'écoute des demandes des jeunes tout en gardant leur autorité. Il s'agit pour l'équipe d'adopter un comportement cohérent, de se faire respecter, de gagner la confiance des jeunes, sans oublier qu'ils sont en vacances.

3) Entre animateurs

Les animateurs doivent être à l'écoute les uns des autres, se faire confiance, s'entraider si certains rencontrent des difficultés et rester solidaires dans les épreuves.

Lors de tout entretien individuel ou collectif avec un ou plusieurs jeunes, un bilan oral ou écrit devra être transmis à l'équipe d'animation.

4) Directeur/jeunes

Le directeur ne souhaite pas apparaître comme le censeur auprès des jeunes. L'animateur doit d'abord résoudre les problèmes directement avec le jeune sans omettre dans parler en réunion d'équipe.

5) Directeur/animateurs

Ces relations doivent être fondées sur le respect mutuel des rôles, la confiance, la solidarité et la concertation. En outre, les relations entre animateurs et directeur ne peuvent être fondés que sur la franchise réciproque. En dehors de ces missions administratives, le directeur souhaite jouer un rôle de formateur auprès de l'équipe.

6) Animateurs/jeunes/intervenants

Pendant les interventions, l'animateur reste le référent des jeunes. Il continue d'assurer leur protection affective, morale et physique, tout en facilitant la relation avec l'intervenant.

7) Animateurs/familles

Les animateurs doivent être disponibles et à l'écoute des parents durant les temps d'accueil. Ils sont source et relais d'informations. Mieux connaître les parents, c'est mieux comprendre les jeunes.

8) Directeur/familles

Le directeur sera au contact des familles lors des inscriptions et pour les renseigner.

F- LE CADRE ET LA LOI

- ✓ Les animateurs sont garants de la sécurité physique, morale et affective des jeunes ainsi que du respect des lieux et du matériel.
- ✓ Des règles de vie sont mises en place en concertation avec les jeunes pour instaurer un cadre et des repères. Certaines sont négociables et d'autres pas.
- ✓ L'équipe d'animation sera garante de ces règles de vie et devra les respecter. Les jeunes devront aussi respecter la loi et des rappels seront clairement énoncés.
- ✓ Enfreindre les limites fait partie de l'évolution des jeunes. Ils vont tester notre capacité à être crédible. La cohérence de l'équipe d'animation est essentielle pour que le jeune trouve des repères fixes et sécurisant qui lui permettront de trouver sa place et de se sentir bien.
- ✓ L'équipe d'animateurs sera donc très attentive au respect des règles et de la loi et saura adapter une ou des sanction(s) en fonction du degré de transgression.

« Le cadre définit d'abord un espace de liberté pour tous. »

Cf annexe «Dispositions diverses et sanctions auprès des jeunes»

G- VIE QUOTIDIENNE

1) Les temps d'ouverture

	<u>Tremplin</u>	<u>ALSH vacances</u>
<u>Jours d'ouverture</u>	Hors vacances scolaires mercredi et un samedi sur 2	Tous les jours en vacance scolaire.
<u>Heures d'ouverture</u>	14h00-17h30 – le mercredi 14h00-17h00 – le samedi	En règle générale = - ½ journée (13h45-17h15) - journée (10h00-17h00) - soirée (18h00-22h00)
<u>Age concerné</u>	11-13 ans	11-17 ans
<u>Inscription</u>	- Toute l'année - Valable 1 an	- Pendant les temps d'inscription - A l'activité
<u>Encadrement</u>	- 2 animateurs	- 1 animateur pour 12 jeunes - au minimum 2 animateurs

2) Les présences- l'accueil

a) ALSH vacances

L'animateur devra mettre à disposition la liste des jeunes inscrits par animation. Chaque jeune, lors de son arrivée, devra le préciser sur la feuille. Les jeunes pourront ainsi de suite profiter des installations et des jeux de la structure le temps que tout le groupe arrive.

L'animateur devra toutefois vérifier le nombre et si certains jeunes manquent à l'appel, l'animateur devra téléphoner au domicile du jeune :

- Proposer au jeune de nous rejoindre en précisant le lieu (hors sortie)
- Si aucune réponse, laisser un message sur répondeur et le notifier dans le cahier de liaison

b) ALSH séjours

L'animateur référent sur le mini-séjour devra tous les matins tenir à jour le registre des présences.

c) Le Tremplin

Le jeune qui fréquente le tremplin doit lui-même inscrire son heure d'arrivée et son heure de départ sur le classeur prévu à cet effet. L'animateur doit vérifier que chaque jeune s'est bien inscrit.

3) Les repas

Lorsque l'animation le prévoit, le jeune doit apporter son pique-nique dans un sac isotherme avec un bloc de glace.

Les animateurs :
- Veilleront à choisir un lieu approprié en fonction du nombre et du temps
- Donneront les consignes avant chaque repas (durée, rangement...)

Un temps libre sera proposé après chaque temps de repas. En fonction des participants, l'animateur veillera à proposer des petites animations pour fédérer le groupe ou « laissera jouer » pour permettre aux jeunes d'avoir une réelle pause.

4) Les goûters

A chaque animation, les jeunes se verront offrir le goûter. Des outils ont été mis en place pour que les jeunes soient autonomes sur ce temps (gobelet avec n°, goûter du jour et quantité par personne...)

5) Les déplacements

Pour rejoindre les lieux d'activités, le Service Jeunesse fait appel à des prestataires de transport en commun (car et minibus). Seules les directrices peuvent être amenées, à titre exceptionnel, à transporter des jeunes dans leurs véhicules privés.

A chaque déplacement (vélo, à pied, bus et minibus) des mesures de sécurité et des consignes spécifiques, faisant en référence à la loi, sont mises en place.

Cf annexe « dispositions lors de déplacements en groupe »

6) La santé et la sécurité

Les N° d'urgence (médecins, urgence, directeur...) et les N° utiles (mairie, DDCS...) seront affichés près du téléphone et seront mis dans chaque trousse à pharmacie.

Les consignes de sécurité liées à la santé, à la sécurité, à l'hygiène, aux déplacements et à la gestion du groupe seront vues et/ou travaillées en réunion de préparation. Un cahier avec toutes ces informations est disponible pour les animateurs.

Chaque animateur aura un accès libre aux fiches sanitaires de liaison des jeunes et devra en prendre connaissance avant la prise en charge du groupe.

Les soins seront assurés par le directeur, l'adjoint ou l'animateur formé PSC1. Les soins doivent être donnés dans le lieu prévu à cet effet « l'infirmier » et notés sur le cahier d'infirmier.

Lors de tout déplacement, les animateurs prendront systématiquement une ou plusieurs trousse à pharmacie, un portable et les numéros d'urgence.

Cf annexe « Dispositions de santé et de sécurité »

H- EVALUATION DE LA PERTINENCE DU PROJET

L'évaluation du projet s'inscrit dans une évaluation annuelle du service via le Contrat Enfance Jeunesse

Plusieurs niveaux d'évaluation :

- ✓ **Auprès des jeunes** : lors de chaque animation les jeunes doivent remplir un petit bilan écrit qui évalue : l'animation, la durée et leur envie à revenir. Le bilan peut également être oral lors de discussions autour du goûter.
- ✓ **Auprès des familles** : lors des inscriptions ou des manifestations locales, les animateurs demandent régulièrement le point de vue des parents. Un questionnaire est également fait tout les 2 ans via le CEJ.
- ✓ **Auprès de l'équipe d'animateurs** : Après chaque animation et après chaque vacance scolaire.
- ✓ **Auprès des intervenants** : Après chaque animation
- ✓ **Auprès des élus** : régulièrement lors des temps de rencontres et lors du bilan annuel CEJ.
- ✓ Le travail d'évaluation, quel que soit son niveau, prendra en compte des éléments quantitatifs et qualitatifs. Nous définirons pour chaque niveau un mode et une organisation d'évaluation qui permettra de rendre compte au plus juste de la réalité et des perspectives.